

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 février 2009 s'est réuni en session ordinaire à Saint Laurent de Mure, le 4 mars de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 65

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (4)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (14)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (16)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Dans le cadre des animations effectuées en milieu scolaire, il est parfois intéressant à la demande des enseignants, de pouvoir proposer des visites de sites liés au traitement des déchets, notamment les centres de tri des matériaux issus de la collecte sélective.

Le Syndicat Mixte n'ayant pas de tels équipements sur son territoire, nous sommes éventuellement intéressés pour finaliser certaines visites sur le centre de tri situé à PENOL, et propriété du SICTOM de la Bièvre. Il convient donc de formaliser cette possibilité par une convention avec ce syndicat.

Je vous demande donc :

D'autoriser le Président à signer cette convention
De dire que le prix des visites est fixé à 40€ TTC par visite

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 mars 2009

Le Président
M. NIVON